

**OBJET : SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES  
2015-2017**

Mesdames, Messieurs,

**1. Le contexte préparatoire au schéma**

La Région Midi-Pyrénées, avec les signataires du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation, a pour ambition d'accompagner les jeunes, les actifs et les entreprises de Midi-Pyrénées pour que la dynamique de l'emploi, les mutations économiques et les besoins de renouvellement de la population active offrent à chacun des opportunités d'épanouissement personnel et professionnel. Les systèmes éducatifs, certes, ne sauraient être réduits à une fonction économique mais l'évolution de l'offre de formation, devra tenir compte des mutations des métiers et des emplois mais aussi, de la réalité des besoins exprimés sur les territoires.

Par ailleurs, il convient non seulement de prévenir les déterminismes et les discriminations mais également assurer le développement d'une offre de formation diplômante et certifiante. Le maintien sur les territoires d'une offre de formation de niveau V (alternance et continue) est important pour l'accès à un premier niveau de qualification.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010, la Région Midi-Pyrénées a élaboré avec les partenaires institutionnels et sociaux de la formation professionnelle le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF 2011-2015).

Signé en janvier 2012, il se décline en huit conventions d'application dont la convention cadre relative au schéma prévisionnel des formations professionnelles initiales qui fixe les objectifs assignés à la rédaction d'un schéma de la formation professionnelle initiale (voie scolaire et apprentissage, du CAP au BTS).

Dans ce cadre, la Région et l'Etat ont convenu d'élaborer un schéma prévisionnel des formations professionnelles initiales (voie scolaire et apprentissage) pour une durée de 3 ans.

Ce schéma s'inscrit également dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, qui a confié aux Régions le pilotage de l'offre des formations professionnelles. Désormais, selon son article 29 : «chaque année, après accord du recteur, la Région arrête la carte des formations professionnelles initiales...».

Il participe par ailleurs de la dynamique partagée par l'Etat et la Région de développer la mixité des filières et des métiers dès l'expression des choix d'orientation et quels que soient les parcours scolaires, telle qu'affirmée dans la convention cadre pluriannuelle « Midi-Pyrénées, Territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signée en février 2013 entre la Région, la Préfecture de région et le Rectorat.

La région Midi-Pyrénées approuve pleinement ces nouvelles dispositions, qui renforcent le dialogue entre les autorités académiques et la Région et devraient permettre de traiter de manière globale la carte des formations professionnelles initiales, tenant compte des aspirations des jeunes et de l'aménagement des territoires, dans la limite des moyens disponibles de chacun des acteurs.

Le schéma prévisionnel des formations professionnelles initiales n'est pas un document prescriptif mais il se veut un outil pour guider les établissements dans leurs demandes d'évolution de l'offre de formation et d'aide à la décision pour les autorités en charge. Il a pour ambition d'être un instrument de pilotage évolutif de la carte des formations professionnelles initiales.

Il sera régulièrement actualisé, en fonction des évolutions démographiques, économiques et de l'offre de formation.

Les objectifs principaux du schéma s'inscrivent dans une double volonté : offrir à chaque Midi-Pyrénéens la possibilité d'accéder à un premier niveau de qualification et, s'il le souhaite, lui donner la possibilité de poursuivre sa formation vers un diplôme de niveau supérieur quel que soit le dispositif de formation choisi : voie scolaire ou apprentissage. Compte tenu des inégalités d'accès à la formation, une attention particulière a été apportée à la fois aux publics et aux territoires les moins favorisés.

Pour ce faire, trois axes de travail ont été engagés :

- **Offrir un premier niveau de qualification** : Le premier niveau de qualification est soit un niveau correspondant au CAP ou à une certification intermédiaire obtenue à l'issue de la première année de bac pro, soit un baccalauréat professionnel.

Par ailleurs, l'Etat et la Région souhaitent pouvoir maintenir une capacité d'accueil suffisante de niveau V, par la voie scolaire, pour accueillir un public fragilisé issu de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ou jeunes décrocheurs, qui sont au nombre d'environ un millier chaque année.

- **Favoriser la mixité des parcours voie scolaire et apprentissage**, y compris au sein d'un même cycle de formation, pour permettre aux jeunes de réussir dans le système de formation le mieux adapté à leur projet.
- **Permettre la fluidité et la continuité des parcours des niveaux V à III avec l'objectif d'accueillir en BTS 50% des élèves sortants de bac professionnel**, dans une logique de filière. Le schéma s'applique à définir le nombre de places et les spécialités à ouvrir pour atteindre cet objectif dans le cadre d'une formation professionnelle offerte dans un établissement d'enseignement secondaire et/ou CFA et en articulation avec le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, mis en œuvre par le biais de 10 contrats de site.

## 2. La méthode d'élaboration du schéma

Conformément à la convention d'application citée plus haut, le projet de schéma a été élaboré en concertation avec les autorités académiques, lors de 3 groupes techniques qui se sont réunis le 5 juillet 2012, 5 octobre 2012 et 25 mars 2013.

Les branches professionnelles ont été consultées au printemps 2013, pour donner leur avis sur des propositions d'ouvertures nécessaires pour répondre à l'évolution démographique attendue. Cette consultation régulière des branches professionnelles est nécessaire pour permettre un ajustement de l'offre de formation en rapport avec l'évolution des qualifications souhaitée par le monde économique.

Enfin le projet de schéma a été présenté au Conseil Académique de l'Education Nationale des 3 juillet et 27 novembre 2013 et au CCREFP le 22 novembre dernier.

Deux principales analyses ont été conduites :

- La première a permis de détailler la **continuité des parcours de formations** voie scolaire et apprentissage du niveau V à III par Groupe Formations Emplois<sup>1</sup> et par département.

L'analyse de ces résultats, département par département, permet de mettre en avant les ruptures dans les parcours (ex : une formation en bac professionnel qui ne serait suivi par aucun BTS) et de quantifier précisément l'écart avec l'objectif inscrit dans le CPRDF de permettre à 50% des titulaires des baccalauréats professionnels de poursuivre dans un BTS. Ainsi, les GFE où les parcours ne présentent pas d'interruption sont le Commerce, la Gestion et traitement de l'information, l'Environnement - nettoyage - sécurité. En revanche, il manque des possibilités de poursuites au niveau III dans les GFE Electronique, ou Mécanique.

- La seconde porte sur la **diversité de l'offre de formation voie scolaire et apprentissage**. Elle a consisté à compter le nombre de diplômes par département et GFE. L'analyse des résultats, présentée dans la partie II du schéma, a permis :
  - au niveau régional, de mesurer l'écart en terme de diversité de diplômes, entre les 8 départements de Midi-Pyrénées. Ainsi, la région comptait en 2012, tous domaines confondus, 221 diplômes de niveau V au niveau III, avec un éventail allant de 62 diplômes dans l'Ariège et le Lot à 172 en Haute-Garonne.
  - au niveau départemental de mettre en avant les manques dans certains GFE et sous-GFE.

### 3. Les conclusions et principaux enseignements :

De l'ensemble de ces analyses statistiques ont été extraites un certain nombre d'exemples d'évolution des formations, tenant compte du nombre de places nécessaires à l'accueil des sortants de 3<sup>ème</sup>, de l'élargissement de l'éventail de l'offre et de la continuité des parcours et cela quel que soit le dispositif, voie scolaire et/ou apprentissage.

L'offre de niveau IV semble globalement satisfaisante en termes de diversité et de continuité si ce n'est dans le domaine de la construction (départements 31, 32, 65, 81, 82) qui présente des manques repérés dans le secteur du gros œuvre. A contrario, au niveau des BTS les besoins d'ouverture sont importants au plan régional et concernent chacun des grands domaines emploi-formation pour tendre vers l'objectif d'une poursuite de formation pour 50% des jeunes titulaires d'un bac pro.

Pour atteindre cet objectif, tout en poursuivant l'accueil des bacheliers technologiques dont la représentation est en baisse (-6% sur quatre ans) et maintenir une marge de 10 % pour l'accueil de tout autre public (bacs généraux ou réorientations), il conviendrait d'ouvrir, à terme, quelques 1 300 places supplémentaires de BTS (voie scolaire et/ou apprentissage).

Il sera également recherché, toutes les fois que cela sera possible, une plus grande mixité de genre dans l'ensemble des domaines de formation, en lien avec les contrats d'objectifs de branches en cours d'exécution ou de négociation.

<sup>1</sup> Les GFE sont une nomenclature construite par le Carif-Oref (et renouvelée en 2012), composée d'une vingtaine de domaines, qui permet de rapprocher la formation, l'emploi et le marché du travail par grands corps de savoirs.

Ce schéma servira de cadre au prochain appel à projets d'évolution de la carte des formations pour les rentrées 2015 à 2017, ainsi qu'aux appels à projets annuels de la carte des formations par apprentissage qui continueront à faire l'objet de consultations des branches professionnelles.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

**ARTICLE UNIQUE** : Le schéma prévisionnel des formations professionnelles initiales joint en annexe est approuvé.